

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

199006

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6893

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DUAFLKI, Saïd

Date de naissance : 04.08.1959

Adresse : 37 RUE DES Iris Beoumjour

Casablanca

Tél. : 0660915423 Total des frais engagés : 105,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**DR. SADIK Fouzia**  
Médecin  
104, Rue Mimouza Hay Erraha  
Tél : 05.22.36.58.91 Casablanca

**INPE : 091122440**

Date de consultation : 11/03/2024

Nom et prénom du malade : M<sup>me</sup> OUAFKI Bouchra Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : DAID + la goutte + sympto

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

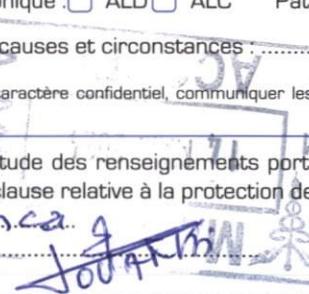
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : 

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
11/03/2024	19	01	200,00	DR. SADIQ HAYDOUB 104, Rue M'hajboua Hay Tel: 0522 368430 - Casablanca INPE: 091122440

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE A CASABLANCA 107, Rue des Rosas A Casablanca Masjid Annour - Casablanca Tel: 0522 368430 - Casablanca INPE: 09200951311324	11.3.24	205,30

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur SADIK Fouzia

PPV: 40DH00  
PER: 10/25  
LOT: M3731

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)

الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 36 58 91

GLEMA®  
Glimépiride 2 mg

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles  
PPU 23DH80  
EXP 04/2025  
LOT 2D006 5

data, le : 11/03/24 الدار البيضاء، في :

Mme OUAFKI

Bouchra

40.00 - Glema 2 mg (01B)

1 gell

5.7

23.80 - Askardil 160 mg (01B)

1 gell ; après le flout

19.50 - Aedes 20 mg (01B de 20)

1 gell

13.20 - Zylonic 100 mg (01B)

1 gell

19.60 - Fébrex (AD) (01B)

5.7

28.00 7 Sachet 2fis

Larasp han (01B de 20)

205.30 750 2fis

7.7

باراصفان

قرصا فانرا 20

Parasphan  
20 CPS EFF  
PPV 28DH90  
EXP 06/2026  
LOT 36045 2

PHARMACEUTIQUE D'ANNOURAD  
67, Rue des Flots - Annourad - Casablanca  
Mosquid Annour - Dép. de Casablanca  
tel: 052 36 84 30 - Casablanca  
Patente: 34808/92

Dr. SADIK FOUZIA  
Médecin  
104, Rue Mlanguza Hay Errahba  
Tel: 052 36 58 91 Casablanca

5.7



LOT 220288  
EXP 09/2024  
PPV [REDACTED]

